

Courriers adressés à :

Monsieur Xavier BERTRAND

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Monsieur Jean-Louis BORLOO

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DU LOGEMENT

Monsieur Philippe BAS

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À LA SÉCURITÉ SOCIALE, AUX PERSONNES ÂGÉES, AUX PERSONNES HANDICAPÉES, À LA FAMILLE

Madame Catherine VAUTRIN

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À LA COHÉSION SOCIALE ET À LA PARITÉ

Paris, le 26 janvier 2006

Monsieur le Ministre,

Le 15 décembre dernier, la section sociale du CNOSS émettait un avis négatif sur deux projets de décret budgétaire et tarifaire concernant les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Le 22 décembre, dans un courrier commun, l'Uniopss, l'Admr, l'Apf, la Fehap, la Fhf, la Fnars, la Fnmf, l'Una, l'Unapei et l'Unccas demandaient à la Direction générale de l'action sociale qu'une concertation approfondie s'engage sur ces textes. Ces organisations appelaient au retrait de certaines dispositions jugées inacceptables et proposaient des évolutions sur d'autres dispositions.

En réponse, la Direction générale de l'action sociale a transmis, le 11 janvier, une nouvelle version de ces textes. Certaines dispositions ont été retirées, comme celles visant les contributions d'assurance maladie des budgets annexes hospitaliers ou le régime transitoire des services d'aide à domicile, d'autres ont été améliorées (APA), et nous nous en félicitons. Par contre, nous constatons que l'article contesté sur les indicateurs nationaux d'allocation des ressources n'a connu aucun changement de fond. Pire, la DGAS propose de diminuer les garanties offertes aux établissements et services lorsque l'autorité de tarification décide d'utiliser le dispositif général de convergence tarifaire.

Nous en appelons désormais à vous pour que, sous votre autorité et en concertation avec les autres Ministres en charge du secteur social et médico-social, s'engage un débat de fond sur les difficultés de financement des établissements et services sociaux et médico-sociaux et les moyens de les surmonter. Une grande tension est perceptible sur le terrain face à ces difficultés et à la multiplication des réformes qui n'ont pas le temps d'entrer en vigueur avant que la suivante se profile. Nous souhaitons donc le retrait d'un certain nombre de dispositions conflictuelles et que seules les dispositions vitales pour le secteur soient conservées dans le décret relatif au financement, à la tarification et au contrôle de certains établissements et services sociaux et médico-sociaux.. Vous trouverez, à cet égard, ci-joint une note relative au projet de texte qui nous a été soumis le 11 janvier dernier.

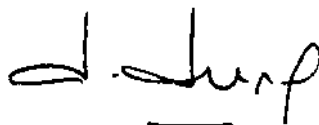
.../...

Nos dix organisations ont l'honneur de solliciter de votre bienveillante attention une audience afin de vous présenter leur position commune.

En vous remerciant de la suite que vous pourrez donner à nos demandes, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.



Jean-Michel BLOCH-LAINE
Président de l'UNIOOSS



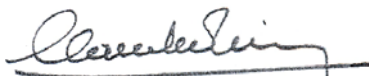
Danièle DUMAS
Présidente de l'ADMR



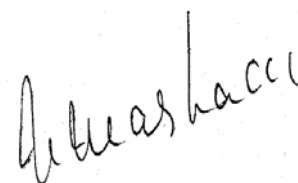
Marie-Sophie DESAULLE
Président de l'APF



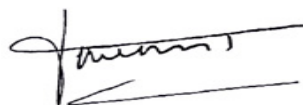
Emmanuel DURET
Président de la FEHAP



Claude EVIN
Président de la FHF



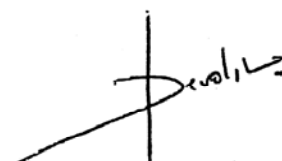
Nicole MAESTRACCI
Présidente de la FNARS



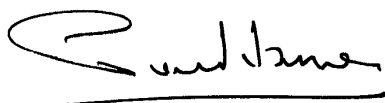
Jean-Pierre DAVANT
Président de la FNMF



André FLAGEUL
Président de l'UNA



Régis DEVOLDERE
Président de l'UNAPEI



Patrice KANNER
Président de l'UNCCAS

PJ : Observations article par article du projet de décret budgétaire et tarifaire.